



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

9

Synode
des 5 et 6 septembre 2021 à Berne, BERNEXPO

Comptes 2020

Propositions

1. Le Synode approuve les comptes annuels de 2020.
2. Le Synode décide de porter l'excédent de recettes d'un montant de 63 246 CHF au capital de l'organisation.

Berne, le 1^{er} juillet 2021
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Table des matières

1.	Introduction.....	3
1.1	Produits	3
1.2	Charges d'exploitation	4
1.3	Résultat financier et autres résultats	5
1.4	Résultat des fonds	5
2.	Bilan.....	6
3.	Compte de résultat	7
4.	Tableau des flux de trésorerie.....	8
5.	Tableau sur la variation du capital.....	9
6.	Annexe aux comptes annuels	10
7.	Charges directes de projets	16
7.1.	Charges directs des projets	16
7.2.	Explications relatives aux charges directes de projets	17
7.3.	Charges des projets par domaine thématique	21
7.4.	Répartition des charges par objectif	22
8.	Charges structurelles.....	24
9.	Rapport de l'organe de révision.....	27

1. Introduction

Remarque préalable

Le Synode a retiré les comptes annuels 2019 de l'ordre du jour de juin 2020 et ne les a examinés ni en septembre, ni en novembre 2020 en raison de contraintes de temps. Par conséquent, les comptes 2019 n'ont pas encore été approuvés et le bilan d'ouverture n'a pas été légitimé non plus. Il n'est donc possible d'entrer en matière sur le point «Comptes 2020» à l'ordre du jour que si le Synode approuve les comptes 2019 tels que présentés. L'excédent de recettes de l'exercice précédent est comptabilisé séparément dans le bilan. L'affectation sera effectuée en 2021.

L'année 2020 a constitué le premier exercice ordinaire de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS. Il a été marqué par des événements imprévus : de l'extérieur par la pandémie de Covid-19 et, de l'intérieur, par la plainte contre le président du Conseil et la révélation de la liaison Locher-Brändlin qui a entraîné la démission de ces deux membres du Conseil.

En raison de la pandémie de Covid-19 et des mesures décrétées par les autorités, divers projets n'ont pas pu être réalisés, ou n'ont pas pu l'être comme prévu, en particulier la manifestation festive pour le 100^e anniversaire de la fondation de la Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS, qui a dû être annulée. Dans le même temps, cependant, les restrictions imposées à la vie ecclésiale ont conduit à une coopération accrue entre les Églises et ont permis de lancer des projets communs tels que les actions de Pâques et de Noël.

La clarification de la plainte contre le président du Conseil a entraîné des charges importantes pour honoraires et autres services. Des ressources ont également été bloquées au Synode qui, de ce fait, n'a pas eu le temps de ratifier les champs d'action. Dans la foulée, le lancement de divers projets budgétisés dans le cadre des champs d'action a donc également pris du retard.

En revanche, les projets œcuméniques et les projets du domaine thématique «L'action protestante» ont pu être réalisés pratiquement sans aucun changement. Ce domaine thématique comprend notamment les projets de Diaconie Suisse, ainsi que de la politique de migration et d'asile.

Les collaboratrices et collaborateurs de la chancellerie ont pratiqué le télétravail pendant plusieurs mois, certaines conférences et le Synode d'automne ont eu lieu virtuellement. Divers investissements dans l'infrastructure informatique ont été nécessaires à cet effet.

Le compte d'exploitation a été bouclé sur un excédent de recettes de 63 KCHF.

1.1 Produits

Conformément à la décision de l'Assemblée des délégués de novembre 2019, les contributions des Églises membres ont été réduites de 6 063 KCHF à 6 045 KCHF. Au total, les recettes dépassent les prévisions budgétaires de 685 KCHF. L'explication réside principalement dans les contributions transitoires plus élevées, en particulier celles de la collecte pascale.

1.2 Charges d'exploitation

Globalement, les charges d'exploitation ont dépassé le budget de près de 310 KCHF. Sur ce montant, 410 KCHF vont au compte des contributions transmises à des projets avec la collecte pascale et 100 KCHF représentent des contributions des Églises membres aux organisations internationales qui ont été transférées mais ne sont pas budgétisées. Quant aux transmissions prévues au budget, elles affichent un dépassement du budget total de 70 KCHF.

Après déduction de ces montants, les charges d'exploitation sont restées inférieures au budget de 270 KCHF.

Charges de projets

Les charges de projets représentent 62,8% des charges d'exploitation, un pourcentage nettement inférieur à celui de l'exercice précédent (70%). Sans les contributions transitoires et les contributions de fonds affectés, les charges de projets et les charges structurelles sont à peu près équivalentes.

Après déduction des contributions transitoires, les charges de projets restent à quelque 860 KCHF en dessous des prévisions budgétaires. Environ 300 KCHF de ce montant représentent des frais de personnel non engagés, principalement dans le service de la communication. La responsable de ce service a pris sa retraite à la fin du mois de février 2021. Dans le budget, une personne était comptée dès juillet pour assurer sa relève, mais le poste n'a finalement pu être repourvu qu'au 1^{er} janvier 2021. En outre, la maladie prolongée d'une personne a déclenché le versement d'indemnités journalières qui ont compensé les frais de personnel et des EPT vacants à la suite de deux démissions n'ont pas encore été repourvus. Les tâches ont été provisoirement réparties entre les membres de l'équipe. Cela permet au nouveau responsable de la communication de mettre son équipe sur pied en fonction des exigences de la nouvelle direction. Des EPT sont également vacants dans le domaine de l'œcuménisme, et ils le resteront jusqu'à ce que les champs d'action soient ratifiés.

Les écarts enregistrés dans les frais généraux sont aussi en partie imputables aux économies réalisées dans la communication. Après l'Assemblée des délégués de 2019 où il avait été décidé d'annuler le budget du site web, y compris la fonction de hub, seuls les ajustements les plus pressants ont été effectués en 2020, de sorte que les charges effectives ont été bien inférieures au budget. Le mandat du Synode – s'adresser au jeune public par le biais du site web – n'a donc pas encore pu être abordé.

En plus, les restrictions imposées par les autorités en vue de contenir la pandémie de Covid-19, n'ont pas permis de réaliser tous les projets comme prévu. L'événement planifié pour fêter le 100^e anniversaire de la fondation de la FEPS en a été l'une des principales victimes, mais certaines conférences et des événements de moindre envergure sont également tombés.

Certains projets, tels que les actions de Pâques et de Noël, ont été déclenchés en réaction à la crise du coronavirus et ont été d'une grande importance, également financière, au cours de l'exercice.

Le budget tablait sur l'adoption des champs d'action par le Synode à l'été 2020 et le lancement des travaux immédiatement après. Les champs d'action n'ayant pas encore été fixés, divers projets de mise en œuvre ont donc également été reportés.

Les explications à partir de la page 16 fournissent des informations détaillées sur les charges des projets.

Charges structurelles

La part des charges structurelles a considérablement augmenté dans l'ensemble des frais d'exploitation, passant de 30 % à 37,2 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est essentiellement imputable aux frais engendrés par un Synode supplémentaire et aux charges d'infrastructure plus importantes. Afin de respecter les règles de distance instaurées par les autorités, les synodes n'ont pas pu se tenir à l'Hôtel du gouvernement de Berne. Au lieu de cela, il a fallu les déplacer au Kursaal et dans le complexe de BernExpo. D'autres charges importantes ont été engagées pour clarifier la plainte contre l'ancien président du Conseil.

Ces deux événements imprévus ont également eu pour conséquence que les collaboratrices et collaborateurs qui travaillent habituellement sur des projets ont consacré plus de temps de travail à la structure.

L'annexe aux comptes annuels et les explications à partir de la page 24 fournissent des informations plus détaillées.

1.3 Résultat financier et autres résultats

Après l'affaissement des cours au premier trimestre 2020, les marchés boursiers se sont redressés dans le courant de l'année.

L'EERS assume des tâches administratives pour le compte de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC.CH) et du Conseil suisse des religions SCR. Les charges et les revenus de ces organisations sont présentés comme résultat hors exploitation. Les charges de la CTEC.CH sont restituées à 100 %. Les charges du Conseil des religions sont compensées par des prélèvements sur le fonds SCR.

1.4 Résultat des fonds

La collecte en faveur du Fonds pour le travail des femmes a donné un résultat encore plus maigre en 2020 que dans les années précédentes. Comme les contributions aux Femmes Protestantes en Suisse FPS ont été sensiblement réduites par rapport aux années antérieures, la fortune du fonds enregistre une hausse modeste durant l'année sous revue.

En 2019, l'association Solidarité Protestante Suisse SPS avait transféré ses actifs à la FEPS. 2020 a été le premier exercice où la gestion a été entièrement assumée par la Conférence Solidarité Protestante Suisse. La collecte de la Réformation a été affectée à la paroisse d'Einsiedeln et à la Fondation de la Réformation, conformément à la décision de la Conférence. L'Offrande des catéchumènes de 2019 a été transférée à un projet en faveur de la jeunesse en Syrie au début de 2020.

Une seule demande de projet a été soumise au Fonds des Églises suisses à l'étranger CESE en 2020. Le capital du fonds a augmenté, car 50 KCHF lui ont à nouveau été crédités que la Commission en avait sortis en 2017 pour une publication et un acte de clôture.

La FEPS a assumé la présidence du Conseil des religions SCR jusqu'au début de l'année 2018. Ensuite, la présidence a passé à l'Église catholique-chrétienne mais l'EERS continue d'en assurer l'administration. Le capital du SCR est présenté comme fonds affecté.

Les prélèvements sur le Fonds Zwingli prévus pour financer la présence sur Internet et l'identité visuelle n'ont pas été effectués puisque ces projets n'ont pas été mis en œuvre comme prévu (cf. Explications relatives aux charges des projets. p. 17).

2. Bilan

	31.12.2020		Variation KCHF	31.12.2019	
	Actif KCHF	Passif KCHF		Actif KCHF	Passif KCHF
Actif circulant	7'912		388	7'524	
Liquidités	2'524		222	2'302	
4.1 Titres	5'313		156	5'157	
4.2 Créances	46		11	35	
Correction de valeur sur créances	-		-	-	
Impôt anticipé à récupérer	29		-1	30	
Comptes de régularisation actif	-		-	-	
4.3 Actif immobilisé	3'004		-94	3'098	
Immeuble	4'079		-	4'079	
Correction de valeur sur l'immeuble	-1'107		-102	-1'005	
Immobilisations corporelles ex. Immeuble	32		21	11	
4.4 Prêt	-		-13	13	
Engagements à court terme		770	-168		602
Dettes résultant de livraisons et de prestations		126	-14		112
4.5 Provisions à court terme		145	-145		-
4.6 Comptes de régularisation passif		499	-9		490
Capital des fonds (fonds affectés)		1'506	-95		1'411
Fonds diaspora en Suisse		39	-		39
Fonds travail des femmes		85	-32		53
Fonds droits de l'Homme		60	4		64
Fonds Solidarité protestante suisse		730	-22		708
Fonds Églises suisses à l'étranger		409	-40		369
Fonds Journées de l'Église en Suisse		163	-		163
Fonds Aumônerie dans les centres d'enregistrement		-	-		-
Capital SCR (Conseil suisse des religions)		20	-5		15
Capital de l'organisation		8'640	-31		8'609
4.7 Réserves de réévaluation		4'215	62		4'277
Réserve de réévaluation		2'887	99		2'986
Réserve de fluctuations des placements		1'328	-37		1'291
Fonds libres		2'578	-30		2'548
Fonds prévoyance vieillesse		88	-		88
Fonds Huldrych Zwingli		902	-		902
Fonds manifestations internationales		304	-30		274
Fonds John Jeffries		1'258	-		1'258
Fonds publications / documentations		5	-		5
Fonds de solidarité		21	-		21
Capital libre		1'240	-		1'240
Résultat de l'exercice précédent (utilisation à décider)		544	-544		-
Résultat de l'exercice		63	481		544
	10'916	10'916	+/-294	10'622	10'622

3. Compte de résultat

	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
6.1 Produits						
Contributions des membres	6'045	69.4	6'063	75.6	6'063	67.4
Autres contributions (aux projets)	943	10.8	537	6.7	631	7.0
Donations reçues (affectées)	20	0.2	0	0.0	680	7.6
Sommes cible pour transmission	1'126	12.9	955	11.9	1'051	11.7
Collectes pour fonds	504	5.8	425	5.3	475	5.3
Total produits internes	8'638		7'980		8'900	
Produits de prestations fournies	56	0.6	40	0.5	54	0.6
Produits de remboursements div. des assurances	12	0.1	0	0.0	48	0.5
Produits d'exploitation	8'706		8'020		9'002	
Charges d'exploitation						
Charges directes de projets						
Frais de personnel	-1'742	20.1	-2'051	24.5	-2'119	25.9
Frais de voyage et de représentation	-19	0.2	-83	1.0	-43	0.5
Frais généraux	-1'732	20.0	-2'217	26.5	-2'096	25.6
Amortissements	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Transmission des sommes cible	-1'126	13.0	-955	11.4	-1'051	12.8
Transmission d'autres sommes	-829	9.6	-420	5.0	-420	5.1
Total charges directes de projets	-5'448	62.8	-5'726	68.5	-5'729	70.0
6.2 Charges structurelles						
Frais de personnel	-2'003	23.1	-1'893	22.6	-1'851	22.6
Frais de voyage et de représentation	-38	0.4	-115	1.4	-98	1.2
Frais généraux	-960	11.1	-385	4.6	-307	3.8
Frais d'entretien	-100	1.2	-100	1.2	-83	1.0
Amortissements	-121	1.4	-142	1.7	-113	1.4
Total charges structurelles	-3'222	37.2	-2'635	31.5	-2'452	30.0
Total charges d'exploitation	-8'670		-8'361		-8'181	
Résultat d'exploitation	36		-341		821	
6.3 Résultat financier						
Produits financiers	90		70		501	
Charges financières	-32		-20		-26	
Total résultat financier	58		50		475	
6.4 Résultat hors exploitation						
Produits sans rapport avec l'organisation	138		164		137	
Charges sans rapport avec l'organisation	-163		-148		-144	
Produits exceptionnels	50		0		27	
Charges exceptionnels	0		0		0	
Total résultat hors exploitation	25		16		20	
Résultat avant variation du capital des fonds	119		-275		1'316	
Variation du capital des fonds						
Fonds affectés						
Allocation	-1'055		-938		-1'637	
Utilisation	960		997		956	
Fonds libres et capital attribué						
Allocation	-67		-30		-190	
Utilisation	106		239		99	
Total variation du capital des fonds	-56		268		-772	
Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)	63		-7		544	
Attributions						
Utilisation à décider par le Synode	-63		7		-544	
Résultat annuel	0		0		0	

4. Tableau des flux de trésorerie

	2020	2019
A Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation		
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)	63	544
Variation du capital des fonds	63	538
Amortissements	59	110
Constitution et dissolution des provisions	145	0
Diminution/Augmentation des titres	-156	-632
Diminution/Augmentation des créances	-10	249
Diminution/Augmentation des comptes de régularisation actif	0	0
Diminution/Augmentation des dettes à court terme	14	-65
Diminution/Augmentation des comptes de régularisation passif	<u>9</u>	<u>2</u>
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	187	746
B Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement		
Investissements dans les immobilisations corporelles	22	-5
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	0	0
Investissements dans les immobilisations financières	0	0
Désinvestissements d'immobilisations financières	13	12
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	35	7
C Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement		
Augmentation/Diminution des dettes financières	0	0
	0	0
Variation des liquidités	222	753
D Justificatif variation des liquidités		
État des liquidités au 1.1.	2'302	1'549
État des liquidités au 31.12.	2'524	2'302
Variation	222	753

5. Tableau sur la variation du capital

Comptes	Existant initial 1.1.2020	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation ex- terne	Existant final 31.12.2020
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	53		71		-39	85
Fonds droits de l'Homme	64		26		-30	60
Fonds Solidarité protestante suisse	708		426		-404	730
Fonds Églises suisses à l'étranger	369		50		-10	409
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie aux centres d'enregistrement	0		420		-420	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	15		63		-58	20
Capital des fonds (fonds affectés)	1'411		1'056	0	-961	1'506
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'986				-99	2'887
Réserve de fluctuations des placements	1'291		37			1'328
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	902					902
Fonds manifestations internationales	274		30			304
Fonds John Jeffries	1'258					1'258
Fonds publications / documentation	5					5
Fonds de solidarité	21					21
Capital généré						
Capital libre	1'240					1'240
Résultat de l'année passée				544		544
Résultat annuel	544		63	-544		63
Capital de l'organisation	8'609	0	130	0	-99	8'640

Comptes	Existant initial 1.1.2019	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2019
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	71		91		-109	53
Fonds droits de l'Homme	72		26		-34	64
Fonds Solidarité protestante suisse			1'038		-330	708
Fonds Églises suisses à l'étranger	373				-4	369
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie aux centres d'enregistrement	0		420		-420	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	11		62		-58	15
Capital des fonds (fonds affectés)	729		1'637		-955	1'411
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	3'085				-99	2'986
Réserve de fluctuations des placements	1'131		160			1'291
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	902					902
Fonds manifestations internationales	244		30			274
Fonds John Jeffries	1'258					1'258
Fonds publications / documentation	5					5
Fonds de solidarité	21					21
Capital généré						
Capital libre	1'183			57		1'240
Résultat annuel	57		544	-57		544
Capital de l'organisation	7'974	0	734	0	-99	8'609

6. Annexe aux comptes annuels

1 Nom, forme juridique et siège

Sous le nom Église évangélique réformée de Suisse EERS, il existe une association au sens de l'art. 60 ss. CC dont le siège se trouve à Berne.

2 Principes généraux de présentation des comptes

L'EERS présente ses comptes conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes 2014/2015 (Swiss GAAP RPC 21 et RPC fondamentale) et en application des directives de la constitution et du règlement financier de l'EERS et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat (true & fair view).

Les dispositions du nouveau droit comptable selon art. 957 ss. CO ont été appliquées pour la première fois dans le cadre de l'exercice 2015.

3 Règles de comptabilisation et d'évaluation

Titres	Valeur de marché au jour de référence	
Monnaies étrangères	Cours des devises au jour de clôture	
Créances / prêts	Valeur nominale	
Immeuble	Réévaluation 2010 à la valeur actuarielle Durée de l'amortissement partant de la réévaluation : 40 ans linéaire Les mesures sur le bâtiment sont activées en fonction du tableau des impôts.	
Informatique et équipements	Limite d'activation :	3'000 CHF
	Durée d'amortissement :	3 ans, linéaire
Installations d'exploitation	Limite d'activation :	3'000 CHF
	Durée d'amortissement :	5 ans, linéaire

4 Commentaires relatifs au bilan

4.1 Titres

	31.12.2020	31.12.2019
Obligations suisses	2'695	2'592
Obligations étrangères	453	507
Obligations en monnaies étrangères		
Actions suisses	1'208	1'219
Actions étrangères	917	802
Fonds immobilier	18	18
Métaux précieux	22	19
Actifs transitoires		
Somme titres	5'313	5'157

4.2 Créances	31.12.2020	31.12.2019
Prêt Bruxelles	0	13
Caisse de compensation du canton de Berne	27	0
Caisse de pension Abendrot	5	
Autres débiteurs	14	22
Somme	46	35

4.3 Tableau des immobilisations corporelles	Immeuble	Informatique	Install. d'exploit.
Valeur d'acquisition, état 1.1.2020	4'079	218	53
Entrées		36	3
Sorties		-61	0
Valeurs d'acquisition 31.12.2020	4'079	193	56
Amortissement cumulé, état 1.1.2020	-1'005	-216	-44
Amortissements	-102	-14	-5
Sorties		61	0
Amortissements cumulés 31.12.2020	-1'107	-169	-49
Immobilisations corporelles nettes 31.12.2020	2'972	24	7

L'immeuble a été réévalué en 2010.

4.4 Prêt	31.12.2020	31.12.2019
Church and Society Commission of the Conference of European Churches	0	13

4.5 Provisions	31.12.2020	31.12.2019
Revendication non vérifié	145	0

4.6 Comptes de régularisation passif	31.12.2020	31.12.2019
Frais de personnel yc. vacances et heures supplémentaire	259	147
Commission d'enquête yc. Rudin-Cantieni	93	
ProLitteris	6	181
Nettoyage de la bibliothèque	42	16
Publication CESE	0	50
Factures non entrées	99	96
Somme	499	490

4.7 Réserves

Titres

La valeur-cible de la RFV a été fixée à 25% de la valeur des titres en dépôt. Pour y parvenir, 37 TCHF ont été affectés à la RFV.

Réserve de réévaluation de l'immeuble

Dans le cadre de la première évaluation de 2010, une réserve de réévaluation avait été constituée. Les amortissements sur l'immeuble sont imputés à cette réserve.

5 Rémunération des organes dirigeants

Frais de personnel globaux pour les sept membres du Conseil : 646 TCHF p.a.

Jetons de présence Journée entière : 750 CHF, mi-journée : 500 CHF
Supplément pour présider les commissions/
groupes de travail : 50%

Frais Suisse/étranger Selon les directives de la Conférence suisse des impôts

Nous renonçons à donner des indications relatives aux rémunérations versées aux personnes chargées de la gestion (direction), puisque la direction est assumée par une seule personne.

6 Explications relatives au compte d'exploitation

	31.12.2020	31.12.2019
6.1 Produits		
Contributions des membres	6'045	6'063
Contributions des membres	6'045	6'063
diaconie.ch	3	80
Diaconie Suisse - Groupes de travail	83	75
Aumônerie CEP – contributions transmises	420	420
Collecte pascale	409	
Autres	28	56
Contributions à des projets	943	631
Contributions pour la mission – contributions transmises	970	896
Bossey – sommes cibles transmises	56	56
KEK/CEC	10	10
COE	41	36
CMER	48	53
Autres	1	
Contribution/sommes cible pour transmission	1'126	1'051
Fonds travail des femmes – contributions transmises	72	91
Fonds droits de l'Homme – contributions transmises	26	26
Fonds Solidarité protestante suisse	406	358
Collectes pour fonds	504	475
6.2 Structures et frais administratifs		
	31.12.2020	31.12.2019
Synode / Assemblée des délégués	653	267
Conseil	885	1'009
Bureau de la présidente	423	
Services centraux	815	776
Infrastructure	157	187
Immeuble	204	185
Bibliothèque	36	11
Frais administratifs des secteurs	49	17
Somme	3'222	2'452

	31.12.2020	31.12.2019
6.3 Produits financiers		
Bénéfice/perte de cours réalisé	-4	58
Bénéfice/perte non réalisé obligations en CHF	1	21
Bénéfice/perte non réalisé obligations étranger	-12	5
Bénéfice/perte non réalisé actions CHF	-26	195
Bénéfice/perte non réalisé actions étranger	44	135
Bénéfice/perte non réalisé autres	2	
Intérêts et dividendes	50	49
Dividendes thésaurisés	35	38
Somme des produits financiers	90	501
6.4 Produits/charges extraordinaires	31.12.2020	31.12.2019
Dissolution de provisions non nécessaires	50	27
Somme	50	27

7 Explications relatives aux flux de trésorerie

Le compte des flux de trésorerie retrace les modifications des liquidités de l'organisation résultant des entrées et des sorties de fonds liées aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le flux de trésorerie a été déterminé selon la méthode indirecte.

8 Explications relatives aux variations du capital

L'affectation des fonds est régie par les règlements des fonds respectifs.

Le mandat du Fonds travail des femmes stipule qu'il soutient les activités des Femmes Protestantes en Suisse (FPS) par des contributions annuelles, ainsi que d'autres projets visant à encourager le travail des femmes. Les collectes pour le fonds ont rapporté 71 KCHF, soit encore 20 KCHF de moins que les deux années précédentes. Comme les actifs du fonds avaient été réduits de 150 KCHF sur la période de 2015 à 2019, seulement 20 KCHF ont été versés aux FPS en 2020, et les contributions aux projets d'autres organisations ont totalisé 15 KCHF. La fortune du fonds s'est ainsi accrue de 32 KCHF.

Conformément au mandat, le Fonds en faveur des droits humains est administré par l'œuvre d'entraide des Églises protestantes EPER. Les prélèvements du fonds ont permis de soutenir dix projets en Suisse et à l'étranger par des contributions de 750 à 5'500 CHF.

Le Fonds Solidarité Protestante Suisse SPS a versé des contributions à hauteur de 227 KCHF à la paroisse d'Einsiedeln et de 57 KCHF à la Fondation de la Réformation (collecte de la Réformation), ainsi qu'un montant de 101 KCHF à un projet en faveur des jeunes en Syrie (offrande des catéchumènes). Le fonds a également financé les frais généraux pour la production d'un dépliant et la réalisation d'un colloque.

En 2017, l'assemblée des délégués avait décidé de ne plus organiser de collecte en faveur du Fonds des Églises suisses à l'étranger CESE à partir de 2018 et de financer des projets spécifiques des Églises suisses à l'étranger avec le capital résiduel. En 2020, un projet de la Swiss Church à Londres a été soutenu par 10 KCHF. En 2017, la commission qui gérait alors le fonds avait décidé un prélèvement de 50 KCHF pour financer une publication sur l'histoire des Églises suisses à l'étranger et une sortie de clôture pour les membres de la commission. Ce montant figurait depuis 2017 comme compte de régularisation passif dans le bilan. En 2020, il a été remboursé au fonds, étant donné que la publication a seulement été diffusée sur Internet et que le voyage n'a pas eu lieu.

L'EERS assume des tâches administratives pour le compte du Conseil suisse des religions SCR. En janvier 2016 la Fédération des organisations islamiques en Suisse a transféré la fortune du SCR à hauteur de 43 KCHF à la FEPS. Le capital du SCR apparaît dans le bilan de la FEPS comme un fonds affecté depuis 2015.

La réserve de réévaluation de l'immeuble est réduite chaque année du montant de l'amortissement. 37 KCHF ont été injectés à la réserve de fluctuations de la valeur des titres qui s'élève désormais à 25% des effets en portefeuille.

Le Fonds des manifestations internationales sert à soutenir les grands projets d'organisations internationales, en particulier les assemblées plénières. Le fonds est alimenté chaque année par un montant de 30 KCHF.

9 Prévoyance professionnelle

Le régime de prévoyance professionnelle basé sur la primauté des cotisations est réglé à travers un contrat d'affiliation à la caisse de pension Fondation Abendrot. Au 30.11.2020, le degré de couverture se montait à 114,3%

Les frais de la prévoyance professionnelle se sont élevés à 362 KCHF. Ils sont compris dans les frais de personnel. Aucune obligation n'existait envers l'institution de prévoyance en date du 31.12.2020.

10 Collaborateurs

Au 31 décembre 2020, 31 (2019: 33) collaboratrices et collaborateurs étaient employés pour 22,6 (2019: 22,3) équivalents plein temps.

11 Charges supplémentaires liés à la plainte contre le président sortant du Conseil et aux démissions de deux membres du Conseil.

Les charges supplémentaires encourues à cause de l'enquête sur la plainte contre le président sortant du Conseil ont été comptabilisées dans les charges d'exploitation ordinaires et affectées aux différents postes concernés.

Toutes les charges sont représentées sous l'exercice 2020; les charges anticipées pour la suite de l'enquête en 2021 ont été régularisées (cf. poste 4.6).

Les charges détaillées se présentent comme suit:

a) Charges imputables au Conseil

Frais généraux

Honoraires d'avocat	90
Communication	88
Traductions	4
Rudin-Cantieni (mandat préliminaire)	16
Divers	1
Somme	199

Frais de personnel pour le Conseil et la chancellerie

Indemnité de la vice-présidence pour les tâches présidentielles (juin-déc.)	14
Deux indemnités journalières chacun pour plus de 20 réunions supplémentaires du Conseil	8
Forfaits journaliers pour la préparation de l'enquête par les membres du Conseil	22
Forfaits journaliers pour les travaux de préparation de l'enquête effectués par une délégation du Conseil	15
Somme des frais de personnel internes	59

Total des charges Conseil et chancellerie **258**

La directrice de la chancellerie a par ailleurs consacré de son temps de travail à cette affaire, temps non enregistré.

b) Charges imputables au Synode

Jetons de présence bureau du Synode	8
Jetons de présence commission d'examen de la gestion et frais généra	17

c) Charges imputables à la commission d'enquête

Jetons de présence et frais de la commission	9
Rudin-Cantieni	139
Interprétariat	27
Divers	4
Administration EERS	5
Somme	184
Charges totales de l'enquête	467

A cela s'ajoutent les engagements pris dans l'accord de résiliation conclu avec le président du Conseil sortant dont le contenu n'a pas été divulgué. La commission d'examen de la gestion est en possession de contrat.

12 Contribution des membres

En dérogation au règlement concernant la clé de répartition des contributions, l'AD a fixé la contribution de l'Église évangélique réformée de Bâle-Ville pour 2020 à 50 KCHF.

13 Pandémie Covid 19

Les effets du COVID-19 ont été pris en compte dans les comptes 2020 de l'association Église évangélique réformée de Suisse EERS, dans la mesure où les critères de saisie correspondants étaient remplis au jour référence du bilan.

Le Conseil et la chancellerie de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS suivent avec attention l'évolution de la situation et, au besoin, prennent les mesures nécessaires. Au moment où ces comptes sont soumis à approbation, il est encore impossible d'évaluer de manière fiable les conséquences financières et économiques des effets directs et indirects de cette pandémie sur l'association Église protestante réformée de Suisse EERS. En l'état actuel des connaissances, et hormis les effets d'une récession grave et prolongée, la capacité de l'association Église protestante réformée de Suisse EERS à poursuivre son activité ne semble

- 14** Le Synode a retiré les comptes annuels 2019 de l'ordre du jour en juin 2020 et ne les a pas examinés en septembre et novembre 2020 en raison de contraintes de temps. Par conséquent, les comptes 2019 n'ont pas encore été approuvés, ni le bilan d'ouverture légitimé. Il n'est donc possible d'entrer en matière sur le point «Comptes 2020» à l'ordre du jour que si le Synode approuve les comptes 2019 tels que présentés. L'excédent de revenus de l'exercice précédent est comptabilisé séparément dans le bilan.

7. Charges directes de projets

7.1. Charges directs des projets

Projets	Personnel	Frais généraux	Comptes 20	Budget 20	Comptes 19
Être Église protestante sur trois plans	545	106	651	967	838
Champs d'action	33	1	34	249	25
100 ans de la FEPS	30	17	47	130	57
Identité visuelle	22	1	23	106	230
Site Internet avec hub	59	30	89	259	308
Collaboration des présidences	315	48	363	45	41
Mise en route de l'EERS	86	9	95	178	177
Être Église protestante avec d'autres	132	1'573	1'705	1'676	1'889
Œcuménisme en Suisse	23	48	71	96	102
CEPE	12	62	74	127	104
Œcuménisme dans le monde	68	331	399	452	721
Œuvres et organisations missionnaires	24	2	26	29	960
Chrétiens menacés	5	4	9	17	2
Fonds transférés	0	1'126	1'126	955	0
La foi et la proclamation protestantes	96	408	504	454	526
Prix de la prédication	1	0	1	60	25
Vie chrétienne	3	1	4	27	51
Solidarité protestante suisse	92	11	103	82	450
Fonds transférés	0	396	396	285	0
La célébration et la prière protestantes	185	380	565	479	535
Travail liturgique	151	6	157	46	134
Oeco et sauvegarde de la Création	5	1	6	31	0
Messages à l'occasion de fêtes religieuses	19	12	31	23	34
Droits d'auteur	10	361	371	379	367
L'action protestante	358	995	1'353	981	1'096
Diaconie	189	89	278	294	337
Politique migratoire et d'asile	75	37	112	103	555
Politique des femmes et de genre	94	6	100	79	204
Fonds transférés	0	863	863	505	0
L'engagement public protestant	426	216	642	949	812
Travail de relations publiques de l'EERS	186	57	243	438	407
Positions évangéliques	101	31	132	114	203
Défense d'intérêts et prise d'influence	96	66	162	211	124
Paix religieuse	43	34	77	151	78
Fonds transférés	0	28	28	35	0
Frais généraux des projet / non encore attribués	0	28	28	220	33
Total projets	1'742	3'706	5'448	5'726	5'729

7.2. Explications relatives aux charges directes de projets

Généralités

En 2020, les charges des projets ont été inférieures de quelque 280 KCHF au budget. Après déduction des contributions transitoires et des collectes, la différence a même été de 860 KCHF. La répartition des charges sur les projets s'est aussi fortement écartée des prévisions budgétaires. Ces divergences sont en partie attribuables aux mesures décrétées par les autorités pour contenir la pandémie de Covid-19. Ainsi, plusieurs événements prévus, dont la célébration du 100^e anniversaire de la fondation de la FEPS, ou une conférence des femmes, ont dû être annulés. D'autres événements n'ont eu lieu que virtuellement. Mais les restrictions auxquelles les Églises ont été confrontées en 2020 ont aussi donné naissance à de nouveaux projets tels que les actions de Pâques et de Noël et ont favorisé une coopération accrue entre les Églises.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'EERS ont consacré un peu moins de 90 % de leur temps de travail à des projets spécifiques. Le temps restant n'a pas pu être attribué avec précision ; il a été réparti linéairement entre les projets.

Être Église protestante sur trois plans

Le budget prévisionnel avait été établi dans l'idée que le Synode déterminerait les champs d'action à l'été 2020 et que les travaux commenceraient après le Synode. Le Conseil avait réservé du temps de travail à cet effet (240 KCHF) et budgétisé des frais généraux de 10 KCHF. Or, c'est à l'été 2021 que le Synode va probablement se prononcer sur les champs d'action. Le temps de travail réservé aux champs d'action en 2020 a donc été utilisé ailleurs.

La présidence du Synode a décidé en avril 2020 d'annuler le Synode à Sion qui devait se tenir en juin. En conséquence, le Conseil a également dû annuler l'événement festif pour le 100^e anniversaire de la fondation de la FEPS qui était prévu dans le cadre du Synode sous la devise «100 ans en route ensemble». Jusqu'à l'annulation, des charges d'un peu moins de 50 KCHF avaient été engagées pour les préparatifs, dont 30 KCHF de frais de personnel.

80 KCHF étaient été budgétisés pour les frais d'adaptation de l'identité visuelle de l'EERS aux besoins des Églises membres. Il n'a pas été nécessaire de puiser dans ces fonds, car tous les ajustements ont pu être mis en œuvre en interne en 2020. Jusqu'à présent, deux Églises membres et deux paroisses ont adopté l'identité visuelle. Les demandes d'une autre Église cantonale et de huit autres paroisses ont également pu être traitées avec les ressources internes.

L'Assemblée des délégués avait annulé le budget pour le site internet de l'EERS en novembre 2019 et chargé le Conseil de présenter un projet assorti d'un budget au Synode en 2020. Lors de la discussion qui a suivi, il est toutefois apparu que les déléguées et délégués partageaient néanmoins du principe que le lancement du nouveau site internet coïnciderait avec le changement de nom, le 1^{er} dimanche de l'Avent 2019.

Le site internet a donc été lancé comme prévu, mais son développement ultérieur a été réduit au minimum. Cependant, le mandat du Synode – s'adresser à un public jeune par le biais du site – et le développement technique de l'espace personnalisé n'ont pas pu être financés.

Les travaux relatifs au contenu du site internet ont été comptabilisés sous les différents projets. Il convient notamment de mentionner les projets lancés à Pâques et à Noël dans le contexte du coronavirus.

La crise du coronavirus a favorisé la coopération entre les Églises membres. C'est pourquoi les projets issus de cette crise sont présentés sous la rubrique «Coopération des présidences des Églises». Environ 100 KCHF sont imputables aux quatre actions communes de Pâques «Pâques – Lumière d'espérance », 50 KCHF à la campagne de Noël «Noël quand même», 60 KCHF à la coordination de la coopération des Églises (task force), 50 KCHF au projet «Corona Learning» et 35 KCHF au temps de travail consacré aux questions éthiques et théologiques, par exemple celle du triage.

En outre, et comme prévu au budget, les charges pour les réunions de la Conférence des présidences d'Église (CPE) sont comptabilisées sous cette rubrique.

Sous la rubrique «Mise en place de l'EERS» ont été comptabilisés les travaux liés au préambule de la constitution (40 KCHF), ainsi que ceux relatifs au règlement du Synode et au règlement des finances (40 KCHF).

Être Église protestante avec d'autres

L'œcuménisme en Suisse englobe, outre les contributions à la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC.CH d'un montant de 40 KCHF, des frais de personnel et des frais généraux d'un peu plus de 20 KCHF pour la publication de «Heilig», un projet réalisé conjointement avec la Conférence des évêques suisses.

La Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE a bénéficié, comme l'an dernier, de contributions à hauteur de 60 KCHF, auxquelles se sont ajoutés des frais de personnel et des frais généraux de l'ordre de 10 KCHF. Le budget pour la réunion du Synode à Bad Herrenalb (Allemagne), le projet de dialogue entre la CEPE et le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité entre chrétiens, ainsi que pour la participation aux projets et groupes de travail de la CEPE n'a pas été entièrement utilisé.

Les organisations internationales ont été soutenues par des contributions ordinaires, des dons des Églises membres et des contributions aux projets comme suit :

	Contr. Ordinaires	Contr. aux projets	Dons Égl. membr.	Total
KEK	85		10	95
COE	130	20	41	191
CMER	50	10	48	108

À cela s'ajoutent des frais de personnel de quelque 70 KCHF. Les écarts par rapport au budget sont dus aux dons transitoires des Églises membres qui ne sont pas budgétisés.

L'assemblée plénière du COE à Karlsruhe (Allemagne) ayant été reportée à 2022, seulement 20 KCHF au lieu des 40 KCHF budgétisés ont été engagés pour la préparation de la contribution des Églises suisses.

Les fonds transférés sont allés aux organisations missionnaires et à l'Institut œcuménique de Bossey.

La foi et la proclamation protestantes

Le prix de la prédication a été annulé en raison d'une participation insuffisante.

Le budget alloué aux projets rassemblés sous le générique «Vie chrétienne» n'a pas été utilisé en raison de la dissolution de la commission Église et Tourisme.

La Conférence Solidarité protestante Suisse SPS a été soutenue par la chancellerie sur le plan administratif et de la communication. Les charges de personnel ont été supérieures de 40 KCHF au budget, les frais généraux inférieurs de 20 KCHF. Une partie des mandats qu'il était prévu de confier à des externes pour la communication des projets ont été réalisés en interne par la chancellerie. Les frais de personnel de la chancellerie pour l'administration de la Conférence, la comptabilité et la communication ont été financés dans le cadre du budget

ordinaire de celle-ci. Les frais généraux pour la communication des projets ont été débités au fonds SPS.

Les contributions des fonds ont été prélevées sur le Fonds SPS et sur le Fonds CESE.

La célébration et la prière protestantes

Sous «Travail liturgique» est représenté le temps de travail consacré par la chancellerie à la Commission de liturgie, ainsi qu'à la préparation des cultes synodaux et autres services religieux.

Sous «Oeco et sauvegarde de la Création» n'est comptabilisé que le temps absorbé par les réunions du comité de l'association *oeco Église et environnement*. En dérogation au budget, les projets écologiques de l'EERS sont représentés sous «Défense d'intérêts et prise d'influence».

Les «Messages à l'occasion de fêtes religieuses» ont été véhiculés par une carte à Pâques et à Noël. Les frais de personnel ont dépassé le montant prévu au budget.

Les frais de droits d'auteur englobent les redevances versées pour les droits d'auteur à Suisa (musique), Pro Litteris (textes et images), VG Musikedition (copies pour l'usage durant le culte), ainsi que les dépenses d'assistance juridique versées à la faïtière des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN) que l'EERS verse pour ses Églises membres.

Tant que les cultes et autres manifestations paroissiales ne pourront avoir lieu que de manière restreinte, les contrats avec Suisa et VG Musikedition s'appliqueront également aux transmissions sur internet.

L'action protestante

Sous le mot-clé «Diaconie» sont réunis le site internet diaconie.ch (70 KCHF), l'assemblée plénière, les comités et les groupes de travail et commissions de Diaconie Suisse (160 KCHF), l'aumônerie de l'Armée (20 KCHF) et d'autres projets tels que les soins palliatifs et l'aumônerie dans le système de santé. Les charges n'ont pas atteint le budget prévu.

L'EERS soutient l'aumônerie dans les centres fédéraux (45 KCHF), soigne les relations avec les partenaires dans la politique de la migration (20 KCHF) et s'engage dans d'autres projets de moindre envergure (30 KCHF).

Les frais de personnel pour la Conférence Femmes ont dépassé le budget de près de 40 KCHF. À ce dépassement ont contribué des charges administratives plus élevées imputables aux mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus. En plus, le budget ne contenait pas des frais de personnel de cet ordre pour le soutien théologique et la communication (10 KCHF). Les frais généraux ont été inférieurs de 15 KCHF à ceux prévus au budget. Une conférence a dû être annulée, la deuxième n'a pu avoir lieu que sous forme virtuelle.

Le projet de prévention «Transgressions» a été poursuivi et un nouveau projet pour la protection de l'intégrité personnelle dans l'EERS a été lancé.

Les contributions extraordinaires des Églises membres en faveur de l'aumônerie dans les centres fédéraux (420 KCHF) ont été transférées conformément à la clé de répartition. Quelque 260 KCHF de la collecte pascale ont en outre été versés à la Fondation Guido Fluri pour un hôpital à Lesbos et un peu plus de 150 KCHF ont été transférés à l'œuvre d'entraide des Églises protestantes de Suisse EPER pour un projet en Syrie.

Les contributions de fonds ont été prélevées du Fonds pour le travail des femmes.

L'engagement public protestant

Le poste des relations publique de l'EERS intègre les temps de travail des collaboratrices et des collaborateurs du service de la communication qui ne peuvent être attribués à un projet concret. Le travail médiatique en général, l'assistance pour le travail avec les médias en font partie. Les charges sont restées inférieures au budget, étant donné que plus d'heures de travail ont pu être ventilées sur des projets concrets et qu'en plus, des EPT vacants n'ont pas encore été repourvus.

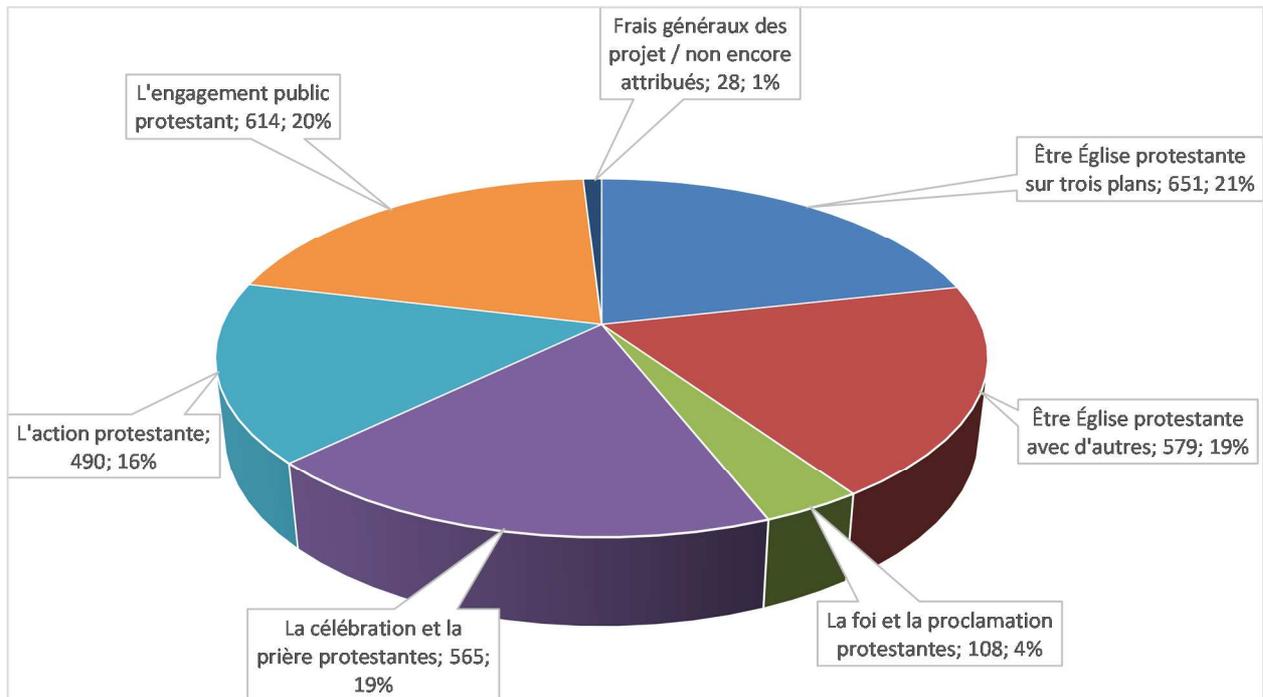
L'EERS prend position au sujet de toutes sortes de thèmes existentiels. En 2020, le « mariage / le mariage pour tous » ont été en point de mire (35 KCHF). Des charges ont également été occasionnées par la Journée des droits humains et le Dimanche des réfugiés (20 KCHF), par le travail sur un projet de livre traitant des soins palliatifs (10 KCHF) et par l'initiative pour des multinationales responsables (5 KCHF), ainsi que par des activités d'enseignement et des conférences scientifiques (15 KCHF).

La défense d'intérêts et la prise d'influence dans le sens de l'Église s'expriment à travers divers projets, le plus important étant le « Forum politique de Berne » qui a été soutenu sous forme d'une contribution financière et de ressources de personnel (70 KCHF). Cette rubrique intègre en outre les projets écologiques de l'EERS. Dans ce contexte, un peu plus de 15 KCHF ont été consacrés à l'introduction des labels écologiques « Coq vert » et « Blue Community », 25 KCHF ont financé le travail de fond dans ce domaine.

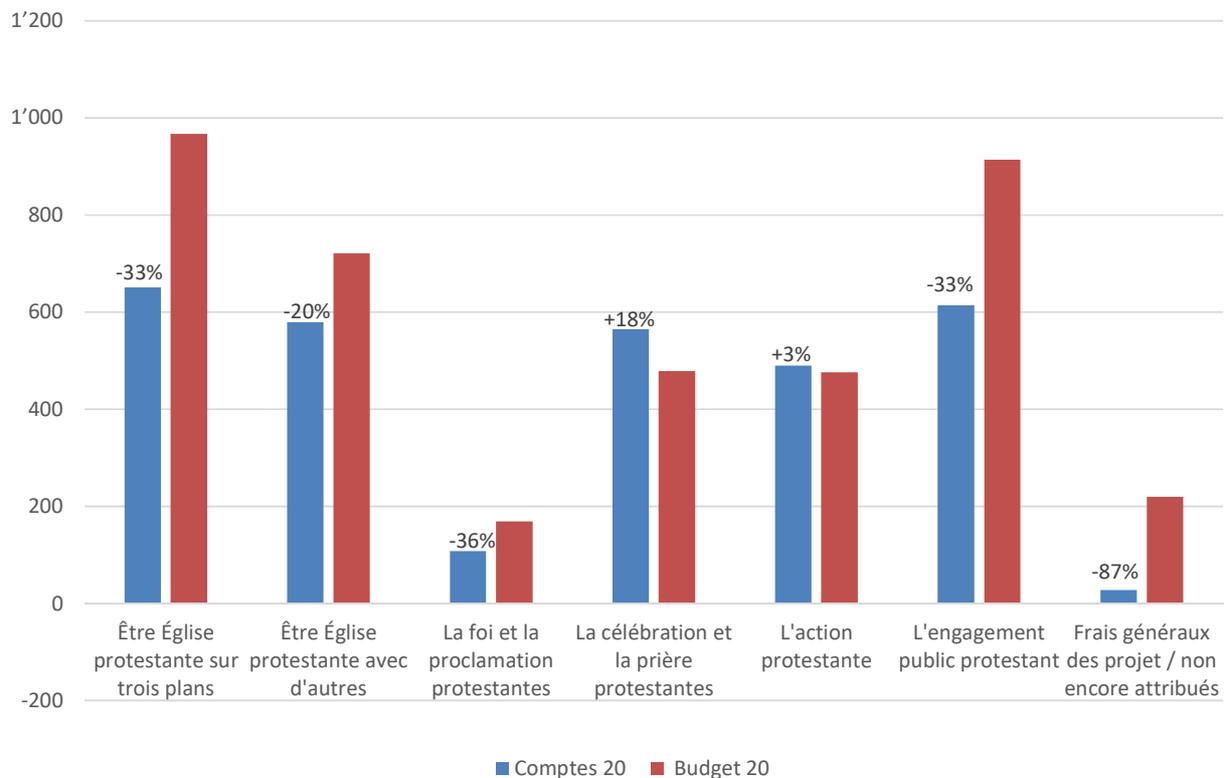
Près de 30 KCHF ont été déboursés pour la défense d'intérêts auprès des autorités fédérales, pour des consultations et des prises de position. Là encore, des activités qui figuraient au programme ont dû être annulées à cause de la crise liée au coronavirus.

7.3. Charges des projets par domaine thématique

Sans transferts ni contributions de fonds affectés, en %



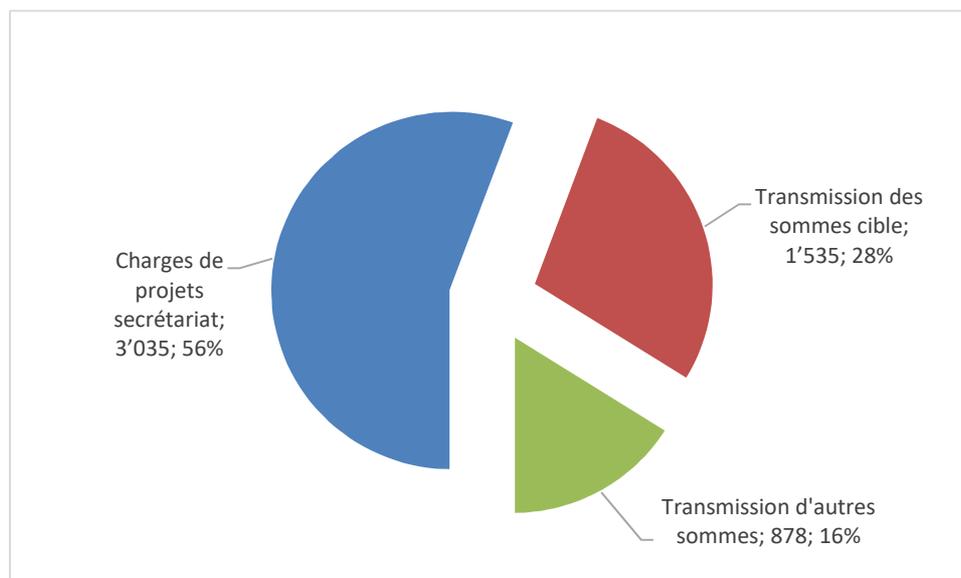
En %, en comparaison avec le budget



7.4. Répartition des charges par objectif

En 2020, 44 % des charges totales des projets étaient des contributions de transit. Les contributions versées aux œuvres d'entraide et missionnaires protestantes, à l'Institut œcuménique de Bossey et à l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérants d'asile ont été à peu près équivalentes à celles de l'année précédente. Par ailleurs, 410 KCHF de la collecte pascale ont été alloués à des projets à Lesbos et en Syrie, et des contributions ont été prélevées sur des fonds affectés.

Répartition des charges des projets en projets de l'EERS et en contributions



Le graphique de la page suivante classe la totalité des charges des projets de 5 448 KCHF en fonction de l'influence que le Conseil peut exercer sur l'utilisation des fonds.

Moins de 40 % des charges de projets étaient destinés au travail de la chancellerie. Une bonne moitié est allée à des projets et des contributions externes que l'EERS verse pour ses Églises membres

■ Quelque 35 % des charges de projets vont au compte de montants qui sont en transit vers les œuvres d'entraide et missionnaires et l'Institut œcuménique de Bossey, représentent des contributions à la collecte pascale et d'autres dons, ou sont destinés à l'aumônerie dans les centres fédéraux sous la forme de contributions extraordinaires des Églises membres.

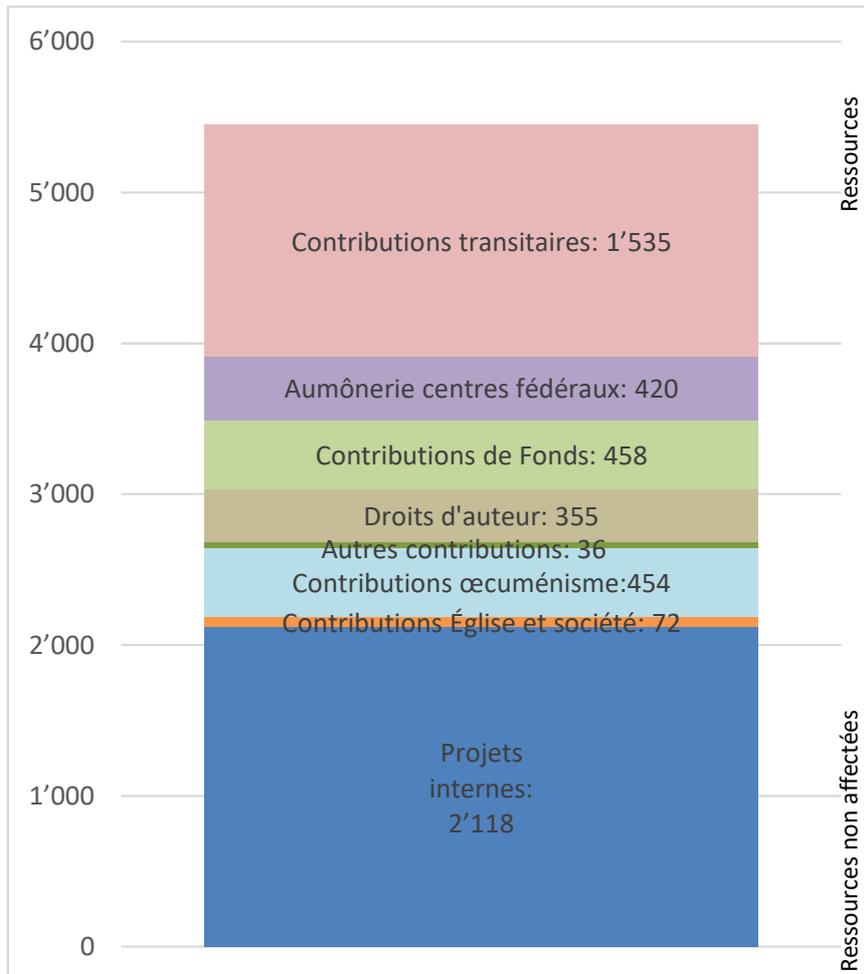
■ Les montants acheminés vers des projets par des fonds dédiés correspondent à environ 8 % du budget des projets. Les contributions concrètes sont déterminées par les commissions du Conseil en fonction de l'objectif stipulé par les donateurs.

■ Environ 6 % du budget des projets vont aux redevances sur les droits d'auteur. L'EERS a conclu des contrats avec les sociétés d'exploitation en faveur des paroisses protestantes.

■ Un peu plus de 8 % supplémentaires des charges de projets étaient des contributions destinées à des organisations internationales et à l'œcuménisme en Suisse.

■ Quelque 2 % des contributions ont été orientées vers des institutions qui abordent des thèmes ecclésiaux («Église et société») ainsi que vers d'autres organisations, notamment dans le domaine de la migration et des soins palliatifs («autres contributions»)

Charges des projets par affectation cible en KCHF



8. Charges structurelles

	Personnel	Frais généraux	Comptes 20	Budget 20	Comptes 19
Synode	245	408	653	300	267
Conseil	503	382	885	638	1'009
Bureau du président	418	5	423	515	
Services centraux	750	65	815	686	776
Infrastructure	32	125	157	232	187
Immeuble	2	202	204	205	185
Bibliothèque	4	32	36	37	11
Frais administratifs des départements	49	0	49	22	17
Total	2'003	1'219	3'222	2'635	2'452

Synode

Dans les charges pour le Synode sont comprises les charges liées à la commission d'enquête temporaire.

Sans cette commission d'enquête, les charges étaient légèrement inférieures à 470 KCHF, soit supérieures au budget de 170 KCHF. Les frais de personnel ont atteints 230 KCHF (+50 KCHF) et les frais généraux 240 KCHF (+120 KCHF). L'écart peut être attribué en grande partie au synode extraordinaire de septembre et aux charges engagées pour disposer d'une infrastructure conforme aux mesures prescrites par les autorités. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la location d'une salle au Kursaal (40 KCHF) et à BernExpo (deux fois environ 45 KCHF).

Des frais de personnel ont été engagés pour l'assistance administrative, la secrétaire du Synode, et d'autres tâches de soutien telles que la relecture interne des traductions et la participation de collaboratrices et collaborateurs aux réunions.

En juin 2020, le Synode a nommé une commission temporaire d'enquête pour clarifier les circonstances autour de la démission de Sabine Brändlin, membre du Conseil, et du président du Conseil. Il a également décidé que l'étude d'avocats Rudin-Cantieni mènerait une enquête externe et donnerait son rapport à la commission d'enquête. Les notes d'honoraires de l'étude d'avocats ont été attribuées à la commission d'enquête. Au 31 décembre 2020, les investigations étaient encore en cours. Les charges prévues pour ce dossier en 2021, qui sont estimées à environ 110 KCHF, ont été reportées et présentées dans leur intégralité en 2020. Les charges de la commission évolueront probablement dans le cadre du budget de 40 KCHF approuvé par le Synode ; l'étude d'avocats Rudin-Cantieni devrait dépasser d'environ 15 KCHF le plafond des coûts convenus dans le contrat. Les charges supplémentaires sont dues, entre autres, à des clarifications et à des discussions qui sont devenues nécessaires dans le cadre de la création d'un site pour signaler d'éventuels abus. La commission en a été informée à un stade précoce.

Les investigations de la commission d'enquête ont ainsi absorbé un montant de l'ordre de 185 KCHF dont voici les détails :

Jetons de présence et frais de la commission	9
Rudin-Cantieni	139
Interprétariat	27
Divers	4
Administration EERS	5
Total	184

Il faut y ajouter des jetons de présence non budgétisés pour le bureau du Synode (8 KCHF) et la commission d'examen de la gestion (9 KCHF) qui ont été invités à clarifier les reproches adressés au président du Conseil et les circonstances de la démission de Mme Brändlin, sans oublier les frais pour des conseils juridiques et la rédaction de procès-verbaux.

Conseil

Les frais de personnel comprennent l'indemnisation des membres du Conseil et les frais de personnel annexes (325 KCHF), ainsi que les charges de la chancellerie pour le soutien administratif du Conseil et le temps de travail des collaboratrices et collaborateurs spécialisés (180 KCHF). La vice-présidente et le vice-président ont reçu chacun 1 000 CHF par mois à partir de juin pour couvrir la charge supplémentaire de travail liée aux fonctions présidentielles. En raison de la démission de Sabine Brändlin en avril 2020 et, du fait de la pandémie de Covid-19, du nombre globalement moins élevé de délégations de membres du Conseil donnant lieu à des indemnités journalières, les indemnités du Conseil ont été inférieures de 45 KCHF au budget.

Les charges prévues pour les collaboratrices et collaborateurs de la chancellerie ont dépassé le budget de 30 KCHF. Des frais de personnel ont notamment été engagés pour la communication et les clarifications juridiques en rapport avec les démissions. Le temps de travail de la directrice de la chancellerie n'a pas été enregistré.

Enfin, les frais généraux se sont élevés à près de 240 KCHF, soit pratiquement le double de ce qui était prévu. Sur ce montant, 200 KCHF vont au compte d'honoraires, de clarifications et de la communication en rapport avec la clarification de la plainte visant le président du Conseil.

Les charges suivantes ont été engagées avant l'élection de la commission d'enquête, se trouvant donc sous la responsabilité du Conseil :

Honoraires d'avocat	90
Communication	88
Traductions	4
Rudin-Cantieni (mandat préliminaire)	16
Divers	1
Deux indemnités journalières chacun pour plus de 20 réunions supplémentaires du Conseil	8
Forfaits journaliers pour les travaux de préparation de l'enquête effectués par une délégation du Conseil	22
Temps de travail estimé de la chancellerie	15
Total	244

Le 20 avril 2021, une revendication de près de 145 KCHF a été adressée au Conseil en relation avec l'enquête. Le Conseil n'a pas examiné cette demande dans l'attente de la conclusion de l'enquête par la commission désignée par le Synode. Toutefois, selon le principe de prudence, il a été décidé de constituer une provision pour l'entier de ce montant. Cette mesure n'équivaut toutefois pas à une reconnaissance de dette.

Bureau du président

Les charges du bureau du président dans le cadre de la direction tripartite de l'EERS sont présentées séparément des charges du Conseil pour la première fois dans l'année sous revue. Elles comprennent l'indemnisation du président du Conseil à temps plein, les charges salariales pour l'assistance administrative (80%) ainsi que les frais de voyage et de représentation, les honoraires et autres frais généraux.

Les frais de personnel ont été inférieurs de 45 KCHF au budget. Le collaborateur personnel du président du Conseil avait démissionné de son poste à la fin de l'année 2019. Le poste n'a pas été repourvu.

Un accord de résiliation a été conclu avec le président du Conseil démissionnaire, dont le contenu n'a pas été divulgué. Toutes les obligations découlant de cet accord sont incluses dans les charges attestées en 2020.

Services centraux

Les services centraux comprennent les charges liées à la gestion de la chancellerie ainsi qu'aux finances et aux ressources humaines. Les frais de personnel ont été plus élevés que prévu dans le budget. Cela s'explique par le fait que l'estimation prévoyait que les collaboratrices des services centraux travailleraient plus fréquemment sur des projets spécifiques, ce qui ne s'est pas réalisé (+50 KCHF). De plus, la charge de travail de trois personnes a été temporairement augmentée (+20 KCHF) et 20 KCHF supplémentaires ont dû être comptabilisés pour les heures supplémentaires et des vacances encore à prendre.

Infrastructure

Il s'agit des charges pour l'informatique, y compris les amortissements (90 KCHF), la formation continue, le recrutement de personnel et d'autres charges.

En 2020, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau serveur qui sera amorti sur trois ans. L'infrastructure a dû être adaptée pour permettre le travail à domicile. Au total, les charges informatiques ont été supérieures de 20 KCHF à celles de l'année précédente, mais inférieures aux prévisions budgétaires.

Le thème annuel commun, la sortie d'entreprise, les différents cours de formation continue prévus et diverses autres activités n'ont pas eu lieu en raison des restrictions imposées par les directives officielles. Au total, les charges ont donc été inférieures de 75 CHF au budget.

Immeuble

L'immeuble, qui a été réévalué en 2010, est amorti à un taux annuel d'environ 100 KCHF sur 40 ans. Les charges restantes sont les taxes et l'entretien. Les charges d'entretien courant ont été moins importantes qu'en moyenne les années précédentes.

Bibliothèque

En raison d'une contamination par des moisissures, la bibliothèque a été fermée en 2020. Un montant supplémentaire de 25 KCHF a été comptabilisé pour les travaux de nettoyage.

Charges administratives des départements

Rapports, y compris états des comptes, commission du personnel, travaux de traduction, etc.

9. Rapport de l'organe de révision



Tél. +41 34 421 88 10
Fax +41 34 422 07 46
www.bdo.ch

BDO SA
Kirchbergstrasse 215
3401 Burgdorf

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au synode de l'

Église évangélique réformée de Suisse (EERS), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe, pages 7 à 15) de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC 21, aux exigences légales et à la constitution ainsi qu'au règlement des finances incombe au Conseil alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la Swiss GAAP RPC 21, et qu'ils ne sont pas conformes à la loi et à la constitution ainsi qu'aux règlement des finances.

Nous attirons l'attention sur la note 14 de l'annexe aux états financiers, qui indique que les états financiers de 2019 ont été éliminé de la liste des tracs du synode du septembre et du novembre 2019. Comme indiqué dans la note 14, si les états financiers de 2019 ne sont pas approuvés lors du synode dans leur forme actuelle, cela pourrait également nécessiter des ajustements aux états financiers de 2020. Ce point ne remet pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

Berthoud, le 26 avril 2021

BDO SA

Thomas Stutz

Réviser responsable
Expert-réviser agréé

pm Maik Morf